

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734°02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Code réservé à l'administration

Date de réception :
28/09/2015

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :
F01115P0140

1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement - Quartier La Folie et Le Boquet - Pierrelaye (95)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

KAUFMAN & BROAD HOMES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Doucet Cyril - Directeur Régional Ile-de-France

RCS / SIRET

13 7 9 14 4 5 6 7 9 10 0 1 2 7 1

Forme juridique

S.A.S. à capital variable

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33 et 36° "Lotissement /constructions soumis à permis de construire [...]"	Réalisation d'un ensemble immobilier de 12 000 m ² de surface de plancher ; la surface de plancher est donc bien comprise entre 10 000 m ² et 40 000 m ² . Le terrain d'assiette a une surface d'environ 2 Ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Démolition d'une grange et réalisation sur les terrains libérés d'un ensemble immobilier de 12 000 m² de surface de plancher, répartis en 186 logements environ répartis comme suit :

- 41 maisons de ville
- 58 logements collectifs (2 cages x 29) en R+2
- 87 logements collectifs (3 cages x 29) en R+3

Hauteur maximum des constructions : 12 m pour le R+3 ; 9 m pour le R+2 ; 8 m pour les maisons de ville

Nombre de stationnements extérieurs : 140

Le projet est davantage détaillée dans la notice accompagnant la demande de cas par cas.

4.2 Objectifs du projet

- Favoriser la mixité sociale en créant des logements en accession libre (53 %), en accession à prix maîtrisé (16 %) et en social (31 %) et en diversifiant la typologie des logements en construisant des maisons individuelles et des logements collectifs
- Répondre aux besoins de logements sur la commune identifiés dans le P.L.U.
- Projet en lien avec la création d'un groupe scolaire en limite ouest immédiat du site
- Dans le respect du contrat de ville 2015-2020 signé le 23/06/2015 entre la Préfecture du val d'Oise, la Communauté d'Agglomération du Parisis et la Ville de Pierrelaye, instaurant le nouveau quartier prioritaire

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

- Dans un premier temps : démolition d'une grange, viabilisation du site, terrassements, mise en place des réseaux (en particulier le système de gestion des eaux pluviales) et voiries
- Construction des bâtiments selon deux phases
- Date prévisionnelle de livraisons des bâtiments : 3ème trimestre 2018

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Zone résidentielle de 186 logements avec diversité de typologie des logements (collectif, maisons de ville)
- Mixité sociale (logements locatifs sociaux, logements en accession libre...), 186 logements dont 58 en social
- Densité :
On notera que sur les 10 ha qui composent le futur quartier du bocquet, environ 6 000 m² sera consacré à la réalisation d'un équipement scolaire (groupe scolaire et cantine centrale) et le reste est dédié à l'habitat. Il est envisagé de réaliser 350 logements dans ce futur quartier, soit environ 40 logements l'hectare. Les formes bâties seront diversifiées, avec à la fois des maisons individuelles et des petits collectifs allant jusqu'au R+2 et R+3, afin de répondre au mieux à la demande des personnes souhaitant se loger à Pierrelaye. (Source : PADD du PLU de Pierrelaye).
Le projet de Kaufman & Broad objet de la présente demande prévoit une densité de 111 logements/ha Cette densité bien que supérieure à celle préconisée dans le PADD a un impact positif du fait qu'elle permet de limiter l'étalement urbain tout en conservant des constructions de taille limitée.
Lutter contre l'étalement urbain constitue une application des principes de développement durable

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Un permis de construire valant division et démolition sera déposé au mois d'octobre 2015 par KAUFMAN & BROAD
- Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact (art R-122-2 du code de l'Environnement, en vue d'un dépôt de permis de construire)
- Loi sur l'Eau : - Rejet eaux pluviales > sans objet, rejet dans les réseaux existants (convention de rejet en cours)
 - Zones humides > sans objet, pas de zone humide impactée

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de construire valant permis de démolir

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale : - terrains avec voiries - terrains hors voiries	20 741 m ² 15 370 m ²
Emprise construite	7 050 m ²
Surface de plancher	12 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Pierrelaye (95)
Lieux-dits : La Folie, Le Boquet
Parcelles section AB n° 24p,
30p, 31p, 48p, 49p, 396, 440,
829, 831, 832, 833, 834

Coordonnées géographiques¹ Long. 2°09'02" E Lat. 49°01'34" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

[Empty box for listing crossed municipalities]

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? /

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

La loi Grenelle 2, modifiant la réglementation de l'étude d'impact, "pose la définition" de cette notion. Elle indique qu' "Un programme de travaux, d'aménagements ou d'ouvrages est constitué par des projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements réalisés par un ou plusieurs maîtres d'ouvrage et constituant une unité fonctionnelle". On entend par unité fonctionnelle les projets qui ne se conçoivent pas l'un sans l'autre au moins pour l'un des projets. Le lot de lotissement faisant l'objet de la présente demande peut être conçu sans la présence des autres lots. Ainsi, le projet ne saurait être considéré comme intégré à un programme de travaux.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour des données auprès du service destinataire.

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Majoritairement champs cultivés (maïs en août 2015, source : Comirem scop) ainsi que quelques jardins et une ancienne grange

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

P.L.U. de Pierrelaye approuvé le 02/07/2013

Zones concernées par le projet : AUb1 et UP (le règlement des zones a été pris en compte dans le projet, voir annexe 8)

Schéma directeur Régional de la région Ile-de-France (SDRIF)

PLH de la CA du Parisis.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents cités fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

Démarche volontaire de la commune sans saisine et avis de l'autorité environnementale

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir annexe 12a et la notice. Sources : DRIEE, INPN La ZNIEFF la plus proche intitulée la sablonnière de Bessancourt est située à 2,3 km au nord-est du projet
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir annexe 12b et la notice. Le premier parc ou réserve naturelle est le parc Régional du Vexin Français. Il est situé à 4,2 km au nord Sources : DRIEE, INPN
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PEB Roissy Charles de Gaulle approuvé le 03/07/2007 : projet non concerné (voir annexe 12c) PPBE état (réseau autoroutier et routier national) approuvé le 03/10/12 pas de points noirs à proximité du site (voir annexe 12d) PPB du bruit sur R.D. approuvé le 22/03/13 : pas de points noirs sur

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir annexe 12 e et la notice. La première ZPPAUP nommée ZPPAUP de Pontoise est située à 4,3 km au nord-ouest. Sources : DRIEE Ile-de-France, DRAC Ile-de-France
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La DRIEE Ile-de-France signale une enveloppe d'alerte de classe 3 à l'extrême sud du projet. Une expertise pédologique a montré l'absence de zone humide sur ce secteur (voir expertise en annexe 10) Sources : DRIEE, étude Comirem Scop
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	P.P.R.N. mouvements de terrain approuvé le 08/04/1987 Retrait-gonflement des argiles : aléas faible (voir annexe 12f) Remontée de nappe : sensibilité très élevée à faible (voir annexe 12g). L'étude réalisée par Fondasol signale un niveau piézométrique entre 6 et 9 m) Sources : prim.net, BRGM, étude Fondasol
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de sites BASIAS ou BASOL (voir annexe 12h) Un diagnostic pollution des sols a été réalisé sur le site. Il a révélé la présence de traces en éléments métalliques (Cu, Hg, Pb, Zn) à des concentrations proches de la limite basse des plages de fortes anomalies (à l'exception de Cu). Périmétrie préconise l'évacuation d'une partie des terres de la partie Nord en ISDI. Sources : Basias, Basol, étude Perichimie
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Partie captive des nappes de l'Albien et du Néocomien. Ces nappes profondes du Crétacé inférieur ne seront pas impactées par le projet qui se situe sur des formations datées de l'Eocène moyen. Les nappes inférieures restent protégées des pollutions de surfaces par des formations peu perméables de l'Eocène inférieur notamment (voir annexe 12i) Sources : Légifrance, BRGM, DRIEE Ile de France
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de captage AEP sur la commune de Pierrelaye (voir annexe 12j) Sources : ARS
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir annexe 12k et la notice. Les premiers sites inscrits et classés se superposent et sont situés à 3,3 km à l'ouest du projet. Sources : MEDDE, DRIEE
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir annexe 12l et la notice. Les sites de Seine-Saint-Denis sont situés à 13,4 km au sud-est du projet. Sources : DRIEE, INPN
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir annexe 12m et la notice. Les premiers monuments historiques sont situés à environ 2,5 km au nord-ouest du projet Sources : Basse Mérimée (Ministère de la Culture et du Patrimoine)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de forage Pas de sous-sols donc pas de pompage en phase chantier ni de rabattement de nappe
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'impact sur les eaux souterraines (pas de forage, pompage, drainage)
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une petite partie (volume très faible) des terres de surface pourra être amenée à être évacuée. Bien que non défini à ce stade du projet, le volume sera très faible au regard des études réalisées par Périchimie et Fondasol et de la nature du projet qui ne prévoit pas de sous-sol Source : études Périchimie et Fondasol
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite l'apport de matériaux de construction issus des ressources naturelles du sous-sol (hors site)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parcelle agricole cultivée, culture intensive Absence de zone humide au point bas du site
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet éloigné des zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Consommation d'un espace agricole et de quelques jardins sur 2,0741 ha au total</p> <p>On signalera que le projet est bordé au nord-est, à l'est, au sud et au sud-ouest par des constructions existantes</p> <p>Le projet est donc intégré à environnement global déjà urbanisé.</p>
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Commune concernée par les risques technologiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transport matières dangereuses et industriel <p>Au regard de sa position, éloignée des grands axes routiers et des zones industrielles, le site est peu concerné par ces risques. On signalera toutefois la zone industrielle des Béthunes à environ 800 m au nord du site (2 sites SEVESO à 1,6 et 2,2 km au nord). Sources : prim.net, DDRM 95</p>
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune est concernée par les risques naturels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inondation - Mouvements de terrain - Séisme <p>Au regard de sa position (éloigné des cours d'eau, aléa retrait-gonflement des argiles faible, aléa sismique très faible), le site est peu concerné par ces risques de même concernant le risque de remontée de nappe vu que la nappe est située entre 6 et 9 m et qu'il n'y aura pas de sous-sol. Sources : prim.net, DDRM</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site correspond à des terrains agricoles sur lesquels il n'y a jamais eu d'activité autre, type industrielle. Des concentrations anormales en métaux ont été notées. Toutefois celles-ci restent faibles (voir diagnostic pollution des sols en annexe 6)</p>
			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Sources : Basias, Basol, étude Perichimie</p> <p>En phase chantier uniquement : bruit des engins le jour Kaufman et Broad est attentive aux mesures prises afin de réduire les nuisances en phase chantier. Lors de la consultation des entreprises, les mesures envisagées doivent être détaillées par les entreprises. La prise en compte et la diminution des nuisances sera intégré aux critères de choix de l'entreprise réalisant les travaux.</p>
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase d'exploitation : bruit d'une zone résidentielle classique</p> <p>Le projet n'engendre pas d'odeurs ou de nuisances olfactives</p>
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier : Vibrations dues aux engins de chantier L'incidence reste toutefois très faible, les vibrations ne se propageant qu'à faible distance. Pas d'emploi d'explosifs</p> <p>En phase de d'exploitation : pas de vibrations</p>

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier : il n'est pas prévu de travaux de nuit donc pas d'émissions lumineuses
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase d'exploitation : Impact d'une zone résidentielle (éclairage public respectant les réglementations en vigueur)
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier : Gaz d'échappement des engins (impact limité par l'utilisation d'engins récents, en bon état et révisés) En phase d'exploitation : Gaz d'échappement des véhicules des habitants (impact non spécifique au projet) Systèmes de chauffage (impact limité par les performances des dispositifs récents)
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier : Mise en place des dispositifs de régulation des rejets EP rapidement afin de limiter l'impact des rejets du chantier. Mise en place d'une zone de lavage du matériel par les entreprises avec mesures permettant d'éviter les rejets potentiellement polluants vers l'extérieur En phase d'exploitation : Rejet eaux pluviales : dispositifs de rétention et de régulation des rejets vers le réseau existant Rejet eaux usées : vers le réseaux existant (STEP Paris Seine aval)
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier : démarche HQE, gestion des déchets par les entreprises, mise en place de moyen afin d'éviter la dispersion des produits potentiellement dangereux et de procédures de traitement des pollutions accidentelles En phase d'exploitation : Déchets ménagers d'une zone résidentielle classique
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le service régional de l'archéologie indique qu'il n'est pas nécessaire de mener un diagnostic sur le site (voir courrier en annexe 7) Espaces verts, parkings paysagers sont prévus dans le projet (voir en annexe 8 les perspectives du projets)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La surface actuelle est majoritairement agricole. Toutefois, la surface limitée du projet permet de limiter l'impact sur l'activité agricole du secteur tout en proposant une offre de 186 logements. Par ailleurs, il s'agit d'une zone déjà urbanisée de part et d'autre du terrain. Le PADD du PLU de Pierrelaye préconise une densité de 40 logements/ha. Le projet prévoit 111 logements/ha. Cette densité bien que supérieure à celle préconisée dans le PADD a un impact positif du fait qu'elle permet de limiter l'étalement urbain tout en conservant des constructions de taille limitée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le site de la DRIEE ne signale pas d'étude d'impact ou d'enquête publique relatives à un projet à proximité du site à l'étude. Il en est de même pour le site du CGEDD et du ministère de l'environnement. Il n'est également pas mentionnée sur le site de la DDT du 95 un projet sur la commune de Pierrelaye ayant fait l'objet d'un document d'incidence au titre de l'article R214-6 et d'une enquête publique.

L'aménagement a fait l'objet d'une orientation dans le P.L.U. de Pierrelaye et est inclu dans une évaluation environnementale du P.L.U. (démarche volontaire de la commune) dont un extrait est donné en annexe (voir annexe 9).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du projet (construction de 186 logements permettant de répondre à une demande forte sur le secteur), de la surface (2,0741 ha), de l'absence de zone environnementale sensible sur le site ou à proximité, des études déjà réalisées (diagnostic pollution, étude géotechnique, étude pédologique...) et des mesures prises afin de limiter les impacts, **développées dans la notice**, il ne nous semble pas nécessaire de procéder à une étude d'impact.

Une notice présentant les sensibilités du site et les mesures intégrées au projet pour les prendre à compte est jointe à la présente demande.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et c), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et c), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
6 - Diagnostic pollution (Perichimie)
7 - Courrier du service régional de l'Archéologie
8 - Présentation du projet, plans, perspectives
9 - Extrait de l'évaluation environnementale du P.L.U.
10 - Expertise pédologique (Comirem Scop)
11 - Etude géotechnique (Fondasol)
12 - Cartes, plans nécessaires à la définition des enjeux

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à

Nerully / Seine

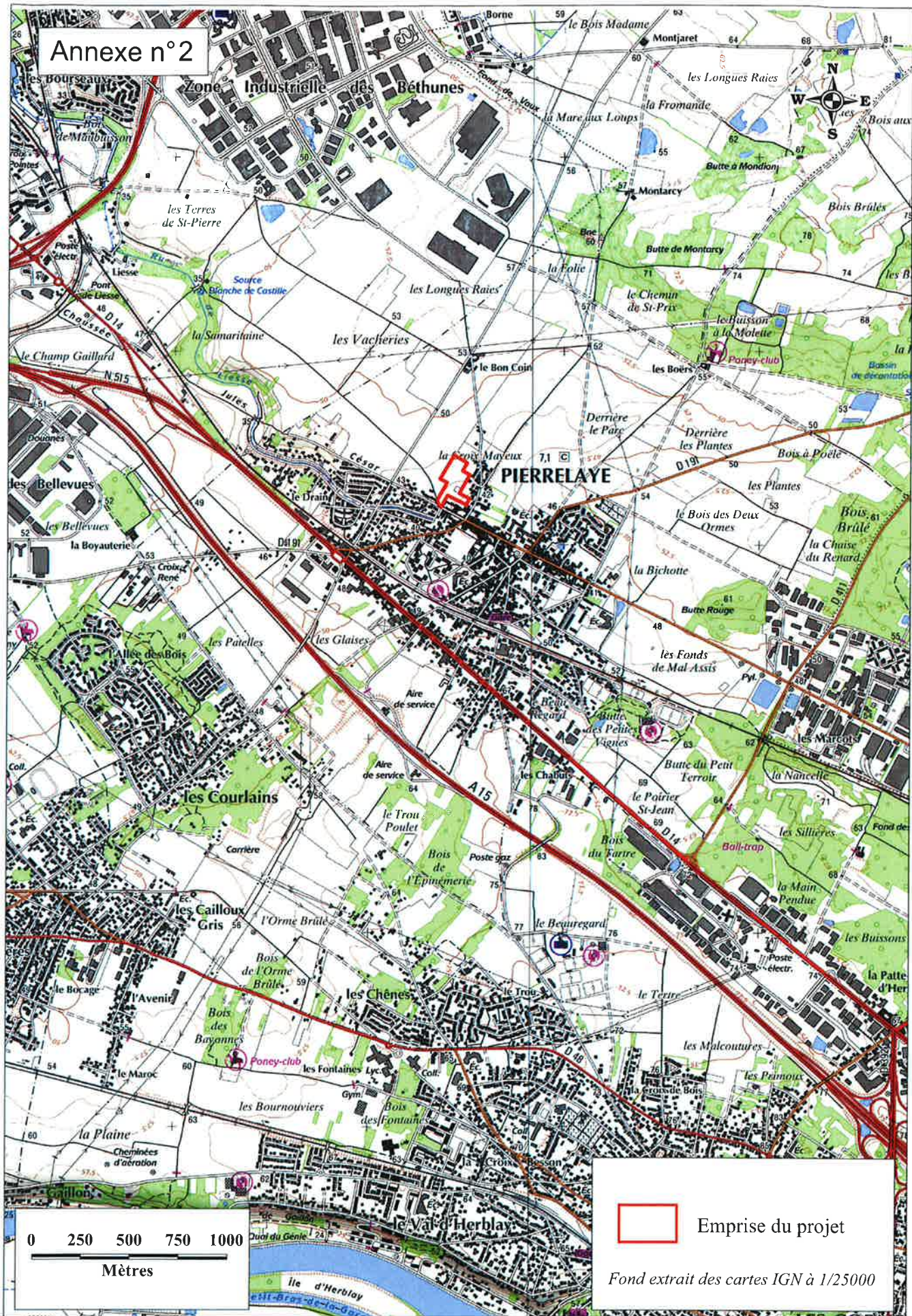
le,

25/09/15

Signature

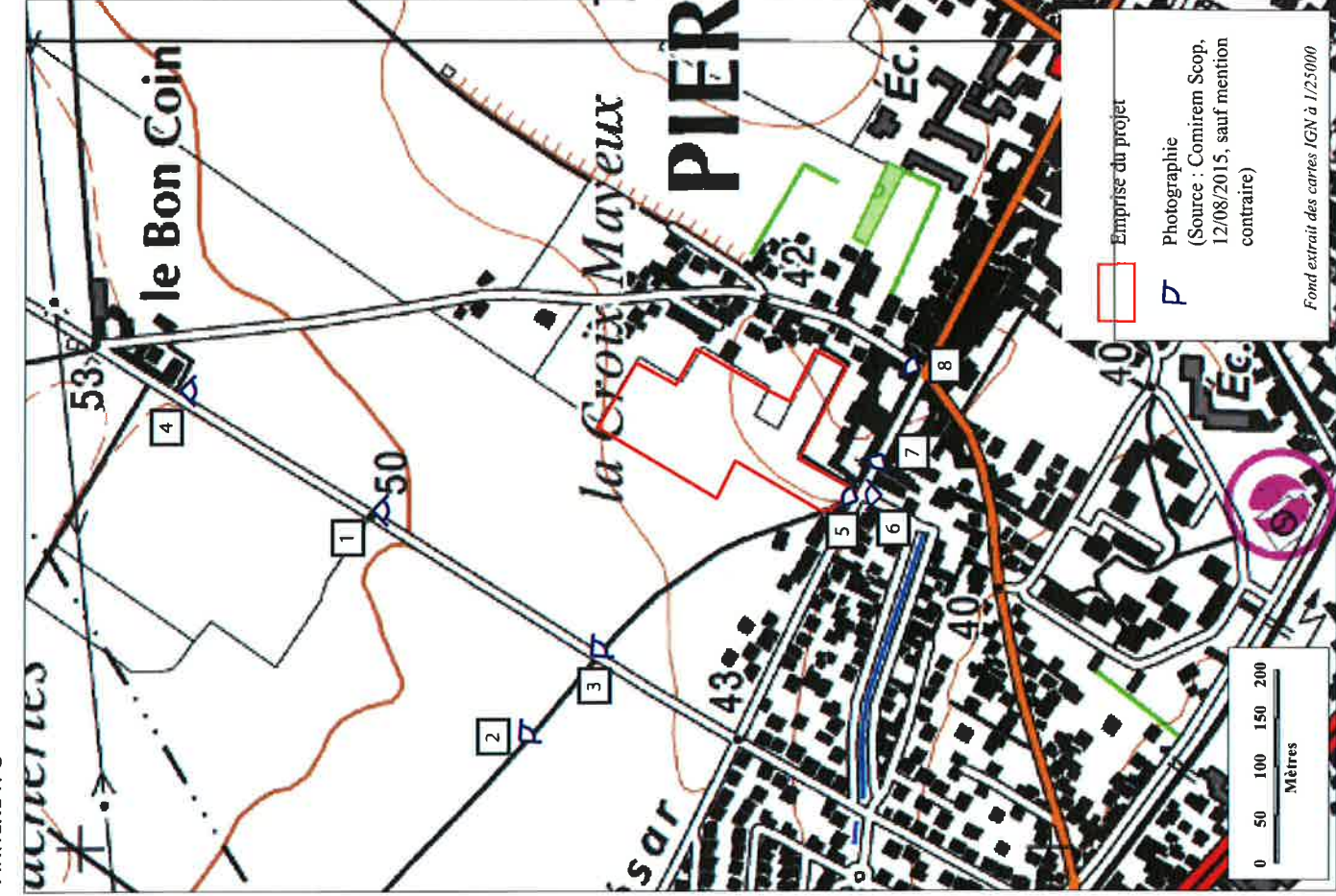


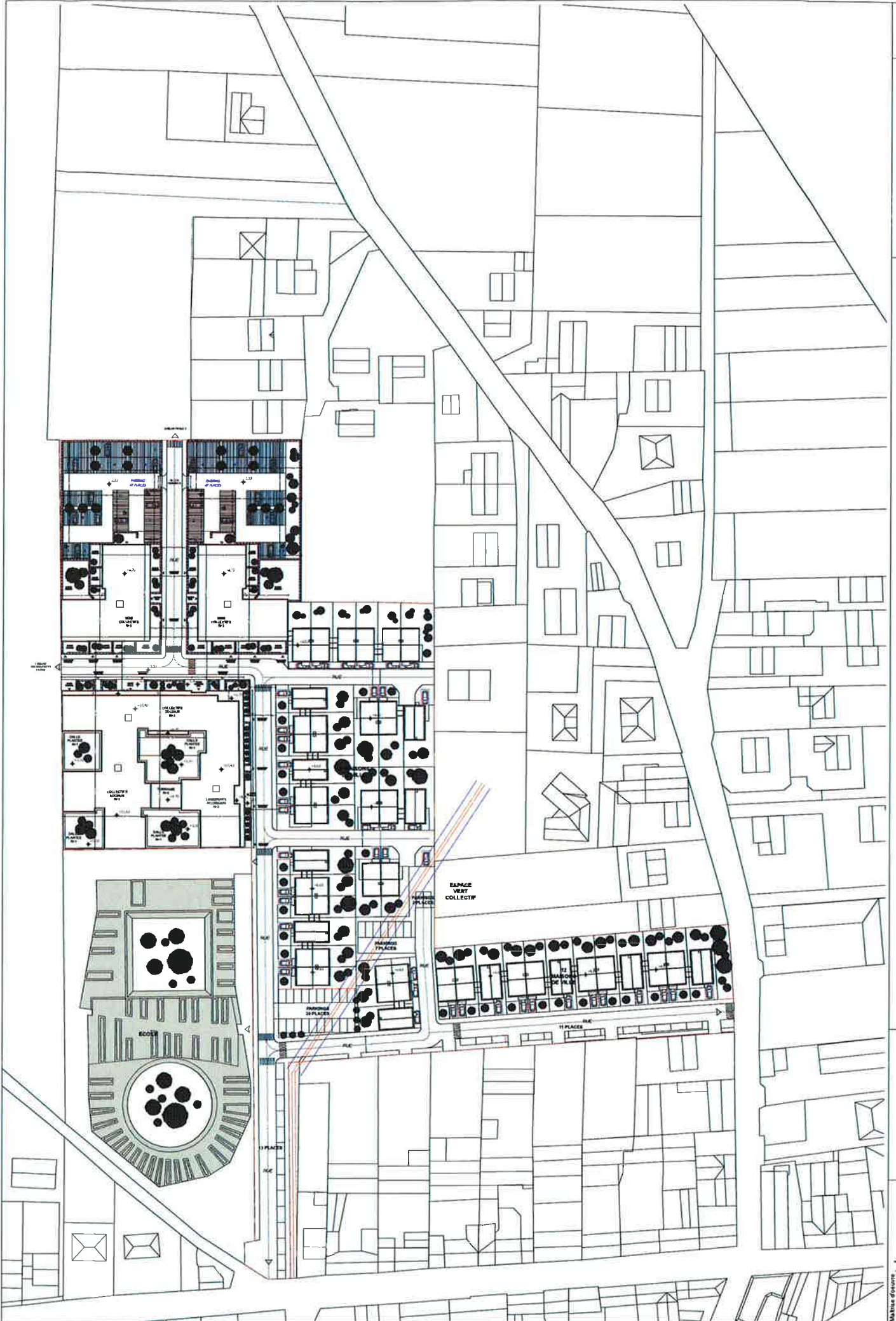
Annexe n°2



Emprise du projet

Fond extrait des cartes IGN à 1/25000





PROJET D'AMENAGEMENT
QUARTIER LA FOLIE ET BOCQUET - PIERRELAYE

FAISABILITE



Plan des abords du projet



Zone de stockage de matériaux

Légende

- Réseau hydrographique
- Zone agricole
- Zone résidentielle
- Canaux (Liesse)
- Zone tampon de 100 m
- Emprise du projet
- Limite de commune



© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA, IGN, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, GeMapping Community

Source : Photo aérienne mise à disposition par ESRI (2013)
Comiremscop - Juillet 2015 - Dossier n° 15110